

DEPARTEMENT DES LANDES - COMMUNE DE SAUBION

Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 à 18h30.

Présents : S. DE ARTECHE, P. CANTAU, K. AUFAUVRE, MC. BERTIERE, S. LALLEMAND, A. COELHO, S. BERGEROO, S. DELHOSTE, D. MATIGNON, Y. SAINT-GERMAIN, B. BEAUQUESTE, C. GARCIA.

Excusés : L. TRIPON, B. DIDIH, V. DARRAIDOU.

Monsieur Cédric GARCIA a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Maire préside la séance.

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 aout 2020 ne fait pas l'objet d'observation.
Il est adopté à l'unanimité.

1- Domaine de Guerlat : intégration des espaces communs dans le domaine public

Ce sujet est reporté à la prochaine séance car le dossier est incomplet.

2- Salle des fêtes : subvention TEPOS pour le nouvel éclairage

Suite à la demande de fonds de concours dans le cadre des aides TEPOS concernant le nouvel éclairage intérieur de la Salle des Fêtes, le fonds de concours de MACS s'élève à 3 952.13 € HT.

3- Attribution des subventions aux associations locales et au COS

Considérant les crédits votés au Budget Primitif 2020 de la Commune, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

-	Coopérative scolaire	900 €
-	Prévention Routière :	100 €
-	Divers Ets Scolaires pour voyages linguistiques	200 €
-	ADMR :	230 €
-	Secours Catholique :	100 €
-	Don du Sang :	100 €
-	Jeunes Sapeur Pompiers :	100 €
-	COS de MACS :	500 €
-	Restos du Cœur :	100 €
-	Comité Valentin Hauy :	50 €

4- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation des représentants de la commune.

Le Conseil Municipal désigne Laurent TRIPON (titulaire) et Antoine COELHO (suppléant) comme représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont le rôle est de quantifier les charges liées aux transferts de compétences, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes à ses communes membres. La CLECT doit remettre un rapport portant proposition pour l'évaluation des charges utilisée pour le calcul de l'attribution de compensation dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence considéré.

5- Convention d'adhésion au service PCS du CDG40 - Mise à jour du PCS et du DICRIM.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais le PCS et le DICRIM de la commune, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention et la prise en charge des frais inhérents à cet avenant, s'élevant forfaitairement à 1 700 € mais subventionnés à hauteur de 65 % par le FEDER (subvention sous-réserve à ce jour.)

La charge communale sera donc au maximum de 35% du coût global soit 595 €.

6- Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de la Communauté de communes MACS.

Un arrêté est pris par Madame la Maire de SAUBION qui s'oppose au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dans les domaines suivants :

- le stationnement des gens du voyage,
- la circulation et le stationnement,
- la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- l'habitat et, en particulier, la police spéciale des établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'hébergement, la police spéciale de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et la police des immeubles menaçant ruines.

7- Rénovation de deux T2 rue des Mûriers : contrat avec Soliha.

Le Conseil Municipal décide de confier la réhabilitation des deux appartements situés au-dessus de la Maison Médicale rue des Mûriers à la société SOLHIA LANDES.

8- Questions diverses.

- augmentation du temps de travail des agents du service scolaire.

Considérant l'accroissement de l'activité du service Scolaire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail d'un agent travaillant dans le groupe scolaire et à ce titre propose de modifier le poste d'Adjoint Animation 2eme classe, occupé par Mme Magali LECLERC en temps non complet (passe de 28h à 30h hebdomadaires).

Madame la Maire salue et remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.